

1) Questions / Réponses

Point 173 : Rue de Révol

- a) Le comité demande que soit déplacé le panneau sens interdit jugé trop bas.
- b) Les voitures stationnent sur le trottoir. Les piétons, poussettes, vélos doivent se déporter sur la route.
- c) La balayeuse passe en sens interdit et se retrouve face aux véhicules qui montent.
- d) Demande de poser un panneau de stationnement interdit en bas de la résidence Anastique. Le stationnement des voitures qui utilisent le passage pour se rendre à la propriété (dans le prolongement) gênent la résidente du rez-de-chaussée (personne à mobilité réduite).
- e) Le réverbère en haut de la rue à gauche serait à remplacer ou au moins à nettoyer.
- f) La vitesse des véhicules est excessive.
- g) Les cyclistes ne respectent pas les piétons.
- h) Beaucoup de chiens non tenus en laisse.
- i) Le passage piéton qui était en haut de la rue n'a pas été remis après les travaux.

Point 174 : Rue St Grat

- a) Au n°9 de la rue, certaines dalles des caniveaux sont cassées.
- b) Les grilles d'évacuation le long de la rue sont descellées et provoquent des nuisances sonores.
- c) Vitesse des véhicules excessive avec beaucoup de passage.

Point 175 : Rue du Corps Franc Pommies

- a) Le comité se questionne sur la pertinence des 4 places de stationnement en bout de rue (en rejoignant le Boulevard François Mitterrand).
- b) Demande de sens unique.
- c) La route est à refaire.
- d) Les trottoirs sont impraticables.
- e) La vitesse des véhicules est excessive.

Point 176 : Place de la Cathédrale

Une place pourrait se libérer devant la maison de retraite l'Age d'Or (actuellement occupée par du mobilier urbain).

Point 177 : Rue des chemins de Compostelle

Un lampadaire est défectueux (derrière Bricomarché).

Point 178 : Chemin du château d'eau

- a) Le chemin est en mauvais état dû au passage des camions.

b) Le caniveau est bouché, en haut de la collinette après le château d'eau. Demande de curage des fossés.

Point 179 : Rue Frédéric Ariès

Derrière le magasin Action, des arbres sont trop hauts.

Point 180 : Rue des Barats (Bordatto)

Un courrier peut-il être envoyé au propriétaire au sujet de l'entretien (ronces et herbes qui dépassent) ?

Point 181 : Rue Joseph Vigneau

Des nuisances sonores et visuelles sont provoquées par un garagiste installé dans cette rue (essais de voitures, stationnement sur le trottoir). Le comité demande si cette activité est bien autorisée ?

Point 182 : Rue Édouard Herriot

Les trottoirs sont en mauvais état.

Point 183 : Avenue Charles et Henri Moureu

Beaucoup de circulation dans cette rue qui n'a pas de bande cyclable pour les vélos.

Point 184 : Rue Roquemaurel

Un participant a plusieurs requêtes pour cette rue. Son numéro est communiqué aux Services Techniques pour prise de contact.

La maison « abandonnée » rue du Pic d'Anie a été nettoyée – des remerciements sont adressés aux services de la Ville.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 18 septembre 2024 à 20h à l'ancienne mairie.